

DISPOSITIF PLAN FOIN

Aide à l'acquisition de fourrage pour l'alimentation de mes animaux

Qu'est-ce que c'est ?

Aide à l'achat de fourrage pour l'alimentation exclusive de ses propres animaux.

A qui cela s'adresse-t-il ?

A toutes personnes physiques ou morales de droit privé :

- inscrites au registre de l'agriculture et à jour de leur cotisation ;

Que dois-je respecter ?

Je m'engage à :

1. souscrire un engagement d'achat auprès d'un des fournisseurs agréés par l'APICAN ;
2. à utiliser le fourrage pour l'alimentation de mes propres animaux et à ne pas revendre, sous quelque forme que ce soit les produits financés par l'APICAN.

Ce que je dois faire ?

1. je remplis un formulaire de demande et mon dossier est présenté en commission
2. je signe les conventions et la notification
3. je m'engage auprès d'un distributeur et retourne le document à l'APICAN ;
4. je prends contact avec l'APICAN pour obtenir mes bons.

Comment ça marche

Le dispositif est réparti sur 2 périodes :

- 1^{er} janvier au 31 juillet ;
- 1^{er} août au 31 décembre.

L'APICAN m'ouvre mes droits sur les 2 périodes en fonction de la taille de mon cheptel :

- 1^{er} période : une balle de 250kg/bovin ou équivalent (1 ovin/caprin/cerf = 0.25 bovin)
- 2nd période : une balle de 250kg/ bovin ou équivalent (1 ovin/caprin/cerf = 0.25 bovin)

Si je ne consomme pas la totalité de mes droits ouverts sur la 1^{er} période, ils ne seront pas reporter sur la 2nd période.

Comment intervient l'APICAN ?

Le versement se fait directement auprès du distributeur ainsi lorsque je récupère mon fourrage, je paye uniquement ma participation au distributeur :

1 ^{er} période (1 ^{er} janvier au 31 juillet)			
Type de fourrage	Bord champ (en F.CFP)	Avec livraison (au plus de 100 km)	Avec livraison (dans un rayon de 150km)
Balles rondes (250kg)	3.000	3.500	4.000
Balles enrubannées (500kg)	5.000	6.000	7.000
Petites bottes (12.5kg et plus)	350	375	400
2 nd période (1 ^{er} août au 31 décembre)			
Balles rondes (250kg)	4.500	5.000	5.500
Balles enrubannées (500kg)	5.000	6.000	7.000
Petites bottes (12.5kg et plus)	350	375	400

ATTENTION : Le dispositif d'aide à l'acquisition de fourrage n'est pas cumulable avec celui d'autoconsommation

ADRESSE POSTALE

209 rue Auguste Bénébig - Haut-Magenta - 98800 NOUMEA

MAIL

davar.apican@gouv.nc

NOUS SUIVRE

<https://apican.nc>